

Plan d'actions de lutte contre le braconnage à Mayotte

PACTE DE SAUVEGARDE DES TORTUES



PACTE DE SAUVEGARDE DES TORTUES

à Mamoudzou, le 16 décembre 2020

Considérant que Mayotte est l'un des sites de ponte les plus fréquentés par les tortues marines au monde,

Considérant que la tortue est un atout environnemental et touristique pour Mayotte,

Considérant que le braconnage est une menace grave pour toutes les espèces de tortues marines,

Considérant qu'il convient de le combattre le plus vigoureusement possible, en rehaussant nos efforts collectifs pour le pic de ponte de 2021 (avril-octobre),

Les parties signataires s'engagent à poursuivre les objectifs suivants durant l'année 2021.

AXE N°1 – Connaître les pratiques de braconnage

Objectifs :

- 1. Accroître les recensements de braconnage*
- 2. Connaître les pratiques de consommation*

Action 1 : l'ensemble des services et associations assurant une présence sur les plages remonteront systématiquement les cas de braconnage au REMMAT.

Action 2 : le Conseil départemental, Oulanga Na Nyamba et Les Naturalistes de Mayotte élargiront le nombre de plages sur lesquelles ils recensent les montées de tortues et les cas de braconnage, via des inspections de jour et de nuit.

Action 3 : la DEAL financera une étude sur les pratiques socio-culturelles de consommation de la viande de tortues, réalisée par l'IRD de Nouvelle-Calédonie

AXE N°2 – Accroître la présence sur les plages

Objectifs :

- 1. Augmenter de 50% minimum la présence de nuit sur les plages les plus braconnées*
- 2. Assurer une présence quasi permanente sur Saziley, Charifou et Moya*
- 3. Accroître les patrouilles ponctuelles sur d'autres plages*

Action 1 : L'État attribuera jusqu'à 5 Parcours Emploi Compétences (PEC) et jusqu'à 12 Services Civiques à chacune des deux associations signataires (Oulanga Na Nyamba et Les Naturalistes de Mayotte) en échange d'une présence renforcée et durable la nuit sur les plages définies comme prioritaires par le Groupe de Coordination Opérationnelle (GCO).

Ces services civiques et PEC seront employés à 3 missions :

- assurer une présence la nuit sur les plages, en groupes suffisamment importants et équipés pour garantir un bon niveau de sécurité
- participer aux actions de sensibilisation du public
- participer au développement de l'écotourisme, via des sorties ponte par exemple

La CCSud s'engage à compenser la part résiduelle des PEC attribués aux Naturalistes de Mayotte. La CCPT s'engage à compenser la part résiduelle des PEC attribués à Oulanga Na Nyamba.

Action 2 : l'État attribuera 1 emploi FONJEP par association signataire pour assurer la coordination des équipes de présence nocturne, organiser leurs actions de sensibilisation et se coordonner avec les autres partenaires.

La CCSud s'engage à compenser la part résiduelle de l'emploi FONJEP attribué aux Naturalistes de Mayotte. La CCPT s'engage à compenser la part résiduelle de l'emploi FONJEP attribué à Oulanga Na Nyamba.

Action 3 : l'État, l'OFB et tout autre partenaire intéressé s'engagent à étudier à partir de janvier 2021 les besoins de financement des deux associations partenaires, dans l'objectif de leur attribuer 30 000 € chacune pour l'année 2021 pour assurer leur bon fonctionnement.

Action 4 : la CCSud et la CCPT accroîtront la présence nocturne de leurs polices environnementales sur les plages, dans la mesure de leurs capacités et selon les priorités définies collectivement dans le cadre du GCO.

Action 5 : le GCO organisera des patrouilles mixtes entre d'une part les associations, d'autre part les gardes du Conseil départemental, et enfin les forces de l'ordre.

Action 6 : le Conseil départemental renforcera en 2021 ses équipes par des Parcours Emploi Compétences (PEC).

AXE N°3 – Améliorer la coordination

Objectifs :

- 1. Optimiser la présence sur les plages les plus sensibles*
- 2. Assurer le continuum terre/mer*
- 3. Construire une culture commune et des contacts interpersonnels*

Action 1 : dans le cadre des missions MISEN, la DEAL consacra un agent à l'animation du Groupe de Coordination Opérationnelle (GCO), qui inclura l'ensemble des associations et services assurant une présence sur les plages ou participant à la lutte opérationnelle contre le braconnage. Le GCO se réunira au moins une fois par mois, pour partager les plannings de présence de nuit, échanger des informations et mettre en œuvre toute initiative utile (patrouilles mixtes, orientation des patrouilles notamment). Le réseau du GCO sera animé au quotidien par la DEAL.

Action 2 : le poste de commandement de l'action de l'État en mer (PCAEM) sera sensibilisé aux enjeux du braconnage de tortues et contribuera à la lutte contre ces pratiques. Un représentant est intégré au GCO.

Action 3: l'OFB assurera une formation pour les bénévoles et les services civiques des associations signataires.

AXE N°4 – Augmenter les moyens matériels des personnes assurant une présence de nuit

Objectifs :

1. Améliorer les conditions matérielles des patrouilles et la sécurité des intervenants

Action 1: le Conseil départemental équippa ses équipes avec des véhicules et du matériel de lutte contre le braconnage de tortues (dont des jumelles à vision nocturne).

Action 2: la préfecture étudiera rapidement toute demande d'habilitation aux armements de force intermédiaire des équipes du Conseil départemental. La gendarmerie nationale prodiguera si besoin une formation à leur maniement.

Action 3: la CCPT et la CCSud poursuivront leurs efforts d'équipement de leurs polices environnementales.

Action 4: l'État mettra à disposition des associations jusqu'à 30 000 € sur le budget de la DEAL pour financer les équipements nécessaires à la mission et à la sécurité des présences de nuit.

Action 5: le Conseil départemental, le Conservatoire du Littoral et Oulanga Na Nyamba signeront une convention pour autoriser l'association à avoir accès à la maison des gardes de Moya dans le cadre de ses missions anti-braconnage.

Action 6: le Conservatoire du Littoral et la CCSud poursuivront leur action pour rénover la maison de Saziley.

AXE N°5 – Renforcer la protection réglementaire des sites les plus sensibles

Objectifs :

1. Renforcer la cogestion des sites sensibles

2. Accroître la protection juridique des espaces sensibles

Action 1: dans le cadre du comité de gestion de ces sites, le Conseil départemental, le Conservatoire du Littoral, la CCPT et la CCSud étudieront la meilleure manière d'intégrer les associations Oulanga Na Nyamba et Les Naturalistes de Mayotte dans la gestion des plages respectives de Moya et de Saziley.

Action 2: l'État poursuivra la procédure d'adoption d'un arrêté de biotope sur les sites de Moya/Papani et de Saziley/Charifou, en pleine concertation avec les acteurs concernés.

AXE N°6 – Communiquer auprès du grand public

Objectifs :

1. Améliorer la connaissance des tortues au sein de la population mahoraise

2. Sensibiliser sur les ravages du braconnage et les risques sanitaires

3. Développer l'écotourisme

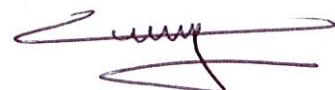
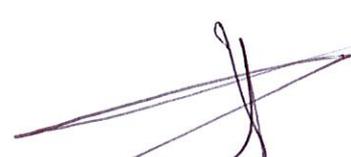
Action 1 : l'État, le Conseil départemental, Oulanga Na Nyamba et les Naturalistes de Mayotte lanceront une campagne de communication autour du braconnage de tortues en 2021.

Action 2 : l'État, le Conseil départemental, Oulanga Na Nyamba et les Naturalistes de Mayotte signeront une convention avec le Rectorat afin d'organiser des campagnes de sensibilisation dans les établissements scolaires de Mayotte. Des financements supplémentaires pourront être demandés à la DEAL au titre de l'éducation à l'environnement.

Action 3 : un centre de soins pour les tortues marines ouvrira début 2022 sur la commune de Dzaoudzi-Labattoir, pour un investissement total d'environ 1,9 million d'euros.

Les parties signataires s'engagent à réaliser une première évaluation de la mise en œuvre du pacte de sauvegarde des tortues en mai 2020, au début du pic de ponte à Mayotte. Le GCO présentera à cette occasion un compte-rendu de son action.

SIGNATAIRES

<p>Le Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement</p>  <p>Jean-François COLOMBET</p>	<p>La Vice-présidente du Conseil départemental</p>  <p>Raïssa ANDHUM</p>
<p>Le Représentant du Président de la Communauté de communes du Sud</p>  <p>Soulaïmana Abdoul</p>	<p>Le Représentant du Président de la Communauté de communes de Petite Terre</p>  <p>Chamssia MOHAMED</p>
<p>La Directrice de l'association Oulanga Na Nyamba</p>  <p>Jeanne WAGNER</p>	<p>Le Président de l'association Les Naturalistes de Mayotte</p>  <p>Michel CHARPENTIER</p>